



## PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement  
et prévention des risques

### **Arrêté préfectoral n°2010/DDT/SEPR/511 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 « CARRIERE DE MOCPOIX » (zone spéciale de Conservation FR 1102008)**

Le préfet de Seine-et-Marne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du mérite,

**VU** la directive européenne n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages ;

**VU** la loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnance, les directives communautaires ;

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-1 et suivants, et R 414-8 et suivants ;

**VU** la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires ruraux, notamment ses articles 140 et suivants ;

**VU** le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

**VU** le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Michel DREVET, préfet de Seine-et-Marne ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 26 août 2010 portant nomination de Monsieur Serge GOUTEYRON, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°10/PCAD/14 du 20 septembre 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Serge GOUTEYRON, secrétaire général de la préfecture et organisant sa suppléance,

VU l'arrêté ministériel DEV N 09 9377A du 18 mars 2010 portant désignation du site Natura 2000 CARRIERE DE MOCPOIX (zone spéciale de conservation)

VU l'arrêté préfectoral n° 06 DAIDD ENV 183 du 31 mai 2006 modifié fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 « Carrière de Mocpoix » ;

VU le document d'objectifs élaboré par le Conseil général de Seine et Marne ;

VU l'avis favorable émis par le comité de pilotage lors de sa réunion en date du 06 mai 2010 ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires de Seine et Marne,

## A R R E T E

**Article 1er** : Le document d'objectifs du site Natura 2000 « CARRIERE DE MOCPOIX » (Zone Spéciale de Conservation FR 1102008) annexé au présent arrêté, concernant la commune de CHATEAU-LANDON est approuvé.

**Article 2** : Ce document est tenu à la disposition du public dans la mairie de Chateau-Landon ainsi qu'en préfecture de Seine et Marne, en sous-préfecture de Fontainebleau, dans les services de la Direction départementale des Territoires de Seine et Marne et à la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine et Marne.

**Article 3** - Le présent arrêté peut être porté devant le Tribunal Administratif de MELUN :

- par le demandeur, dans les deux mois de sa notification ;
- par des tiers, durant toute la durée des formalités de publicité réalisées en mairie et sur le site.

Le demandeur peut préalablement saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la préfecture de Seine-et-Marne, le sous-préfet de Fontainebleau, le directeur régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Melun, le 11 janvier 2011

Le Préfet

**Signé : le secrétaire général**